

MAIRIE DE MALLEVAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Juin 2017

Présents : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, MAYER Danielle, ANTOINE Floriane, PUY Suzette, VERCASSON Patrick, MARET Philippe, CELLARD Romain

Pouvoirs: Annie ROCHE à Roselyne TALLARON, Sabine DUMOULIN à Danielle MAYER, Philippe BELIN à Alain BOUILLOUX

Mme TALLARON Roselyne a été élue secrétaire

Excuses : MARTO Louis Philippe

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 7 mars 2017, qui est adopté à l'unanimité

Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal

1 – Plan de sauvegarde

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la prévention des risques naturels et technologiques, la commune est concernée par un ou plusieurs risques connus. A ce titre la commune doit être dotée d'un plan communal de sauvegarde.

Madame le Maire et Patrick VERCASSON présentent ce document qui identifie tous les risques connus et les mesures à organiser et à structurer en cas de crise.

L'alerte à la population se fait par un automate d'appel téléphonique en masse GEDICOM.

A l'unanimité le conseil valide le plan de sauvegarde

2 – Rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle qu'à la rentrée 2016 les communes du RPI Malleval et Lupé ont harmonisé leurs horaires. Les TAPS se déroulaient à Malleval, un taxi à 15h 30 ramenait les enfants de Lupé. Cette solution a été validée pour une seule année par le Conseil Départemental qui en finançait 50%, soit 2880€ et le reste à charge des communes.

Un décret pour revenir à la semaine des 4 jours est en cours de signature

Il avait été envisagé ce passage à la rentrée 2018

Les Maires de Lupé et Malleval ont rencontré le Conseil Départemental le 12 mai. Le 2 juin il nous informait que les taxis ne seraient pas reconduits pour la rentrée 2017.

De ce fait les enfants de Lupé resteraient à Malleval jusqu'à 16h30 et ceux de Malleval à Lupé jusqu'à 16h30, en garderie payante.

Nous avons rencontré les enseignantes pour évoquer le passage aux 4 jours dès cette rentrée

Nous avons fait part de notre intention à l'inspecteur de l'Education Nationale ainsi qu'à l'Inspecteur Académique qui ne s'y opposeront pas

Le conseil d'école, après recueil de l'avis des parents, s'est réuni ce jour et a émis un avis favorable au passage à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée 2017

Le conseil municipal par 9 voix pour, une abstention et une voix contre, valide cette proposition et mandate Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

3 – Subventions

Madame le Maire propose au conseil

- d'accorder des subventions aux seules associations de la commune ou intervenant sur celle-ci.
- Que la subvention de 750€ versée au FJEP qui l'utilisait pour les activités de l'école, soit donnée directement à l'école.

Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

➤ ADMR St Pierre de Bœuf	500.00 €
➤ Club du Sourire	100.00 €
➤ Ass. Vivre à Malleval	500.00 €
➤ Ste La Boule des Tilleuls	100.00 €
➤ Ouvrez les Ecoutilles	500.00 €
➤ Groupement Défense Paragrêlé	100.00 €
➤ CCAS	2 000.00 €

Il rappelle, en outre, que les subventions ne seront versées qu'aux associations en ayant fait la demande

4 – SPL

- **Repas scolaires**

Madame le Maire rappelle que la SPL assure la prestation de fourniture des repas en liaison chaude pour la cantine scolaire. Le marché arrivant à son terme, il convient de le renouveler.

Elle présente les dispositions du présent marché.

Les tarifs sont de 5.40€ pour les repas enfant et 5.74 pour les repas adultes.

Elle rappelle que la mairie a fixé comme suit les tarifs facturés aux familles :

Repas enfant : 4.70€, 0.70€ pris en charge par la commune

Repas adulte : 5.74€

Le conseil autorise Mme le Maire à signer le marché pour la fourniture des repas de la cantine

Des élus s'interrogent sur la possibilité de servir des repas végétariens. Mme Le Maire questionnera la SPL sur ce point.

- **Désignation d'un administrateur au CA de la SPL**

Mme le Maire rappelle que les premiers administrateurs du CA de la SPL ont été désignés dans les statuts pour une durée initiale de 3 ans. Il convient donc de renouveler le mandat des administrateurs.

Mme TALLARON déjà membre du conseil d'administration est désignée pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la SPL

5 – Encaissement de chèques

Le conseil autorise Mme le Maire demande à encaisser un chèque et émettre le titre de recette correspondant au compte 7788 pour : Dividendes 2016 émanant de la CNR pour un montant de 22.33 €

Le conseil à l'unanimité accepte ces remboursements.

6 – Subvention Région

Madame le Maire rappelle que par délibération du 7 mars nous avons sollicité la Région pour une subvention pour l'installation de la chaufferie bois, dans le cadre du contrat ruralité.

La Région nous a informé que finalement ce projet pourrait être subventionné dans le cadre « de l'appel à projet bois énergie »

Il convient donc de reprendre notre délibération dans ce sens

7 – Elections sénatoriales

Un conseil municipal pour désignation des délégués des conseils municipaux doit se tenir
IMPERATIVEMENT LE VENDREDI 30 JUIN